

**Publication préalable à une occupation temporaire
du domaine public concédé avec exploitation économique**

- **Concession concernée** : POUGET
- **Tiers demandeur** : Camping le CAUSSANEL
- **Type d'occupation projetée** :
Convention d'occupation du Domaine Public Hydroélectrique relative à l'aménagement et l'exploitation de la base nautique du Camping « Le Caussanel »
- **Localisation** :
 - **département** : AVEYRON
 - **commune** : Canet-de-Salars,
 - **références cadastrales et éventuellement localisation à l'intérieur de celle(s)-ci** :
Parcelle cadastrée : Au droit des parcelles C300, C301, C279 et C299.
- **Redevance** : conformément au barème en vigueur
- **Date d'effet de l'occupation projetée** : à la date de signature par les parties de la convention
- **Date d'échéance de l'occupation projetée** : 31/12/2030

1- Occupation suite à une manifestation d'intérêt spontanée (L2122-1-4 du CG3P)

Conformément aux dispositions de l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Tout porteur de projet concurrent pour l'occupation de tout ou partie de l'espace susvisé couvrant la période indiquée peut se manifester jusqu'au 20 mai 2026 en contactant :

Contact :

EDF

Madame Claire ROLDAN

4 rue Claude Marie Perroud

Wood Park Bat A Hall A

31100 TOULOUSE

Tél : 07 60 65 14 39

Mail : claire.roldan@edf.fr